

MAROC

Juin 2020

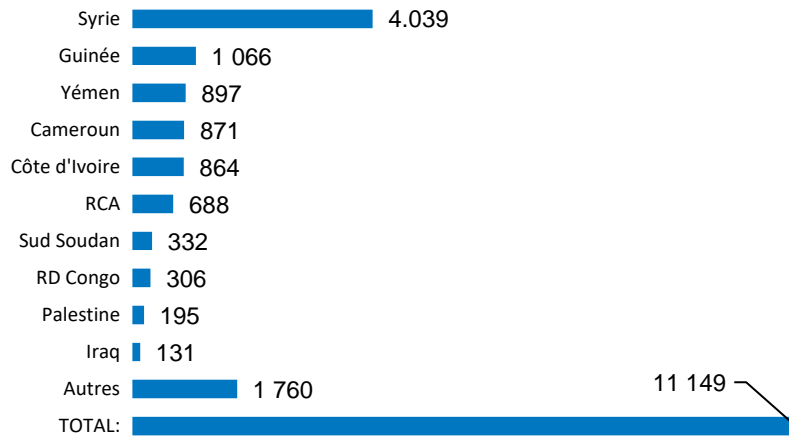
Le Maroc est à la fois un pays d'accueil et de transit avec sur son territoire 11.149 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de plus de 40 pays.

Le HCR assure l'accès aux procédures d'asile ainsi que la protection des réfugiés au Maroc tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

En réponse à la crise du COVID-19, le HCR Maroc a rapidement adapté ses services d'assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile.

POPULATION SOUS MANDAT DU HCR

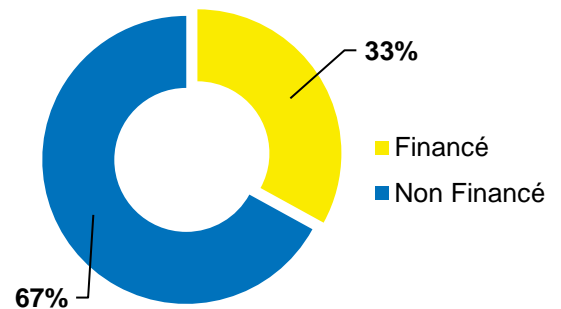
Au 31 mai 2020 : 7306 réfugiés et 3843 demandeurs d'asile soit un total de 11.149 personnes.



BESOINS DE FINANCEMENT EN 2020 (AU 08 JUIN)

8.5 millions USD

requis pour couvrir les opérations du HCR Maroc



Les réfugiés sont enregistrés dans **71 localités** à travers le Maroc.

PRESENCE DU HCR

Personnel:

- 32 nationaux
- 7 internationaux
- 2 VNU
- 1 VIM

Bureau:

- 1 bureau situé à Rabat



En synergie avec les partenaires

- Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clefs, la gendarmerie royale, les structures académiques et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Oujda, Tanger et Casablanca, le HCR a mis en place des groupes de travail de protection (GTP) visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels, de commissions régionales pour les droits humains et d'agences onusiennes.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNDAF ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la jeunesse, la communication (UNCG) et le suivi-évaluation. En septembre 2016, le HCR ainsi que d'autres agences des Nations Unies ont signé conjointement un cadre de programmation commun avec le MCMREAM, afin d'appuyer la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile**.
- Le HCR collabore aussi activement avec les journalistes, la société civile et le secteur privé afin d'améliorer l'environnement de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le contexte COVID-19

Pour faire face à la situation globale du COVID-19 et endiguer sa propagation, le Gouvernement du Maroc a rapidement pris des mesures essentielles de santé publique, dès le 19 mars. Ces mesures se sont accompagnées d'un plan de réponse national dans le secteur de la santé incluant toutes les populations résidant sur son territoire.

En soutien total et en complément des mesures prises par le Gouvernement marocain, **le HCR s'est rapidement adapté afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile qui ne cessent de croître**. Ces populations, travaillant principalement dans le secteur informel, ont été particulièrement affectées par la crise, avec peu ou pas d'accès à des sources de revenu, une exacerbation des vulnérabilités déjà existantes et un nombre croissant de réfugiés en besoin d'assistance humanitaire.

Activités principales

Protection

- **Enregistrement et DSR** : Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et de conduire des entretiens de détermination de statut de réfugié (DSR). Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle de régularisation, qui opère à Rabat dans les locaux du Bureau des Réfugiés et Apatrides, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. **Malgré la crise du COVID-19, le HCR a adapté ses procédures pour effectuer des préenregistrements à distance. Au 31 mai, le HCR a enregistré 1700 nouvelles demandes d'asile en 2020.**
- **Assistance juridique** : Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, telle que pour l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. **De janvier à mai 2020, 70 personnes ont pu bénéficier d'une assistance juridique.** Toutefois les procédures non-urgentes ont dû être reportées à cause de la crise du COVID-19.
- **Logements d'urgence** : Le HCR dispose d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection par le biais de la FOO. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, LGBTI, etc. En 2019, 57 réfugiés et demandeurs d'asile avec des besoins spécifiques ont été hébergés par le programme de logement du HCR et de la FOO. **Au 31 mai 2020, le HCR accueillait 20 réfugiés et demandeurs d'asiles dans ces logements.**
- **Victimes de violences sexuelles et sexistes** : Un système de référencement et prise en charge est mis en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accru de violences sexuelles et sexistes afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux, aux services psychosociaux, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance grâce aux services des partenaires du HCR, de la société civile et des services publics. La prévention est aussi réalisée à travers l'organisation de sensibilisations et d'activités communautaires. Pour répondre au risque accru de violences pendant la crise du COVID-19, le HCR a dédié une ligne téléphonique de son standard de protection spécifiquement pour les femmes.
- **Sensibilisation et activités communautaires** : Le HCR collabore étroitement avec les Groupes de Travail Protection (GTPs) à Oujda, Tanger et Casablanca afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés. Durant la crise du COVID-19, les GTPs ont renforcé leur coordination pour la distribution de l'assistance humanitaire.
- **22 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes disséminent l'information au sein des communautés de réfugiés sur 7 régions du Royaume et relaient leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires. En coordination avec le HCR, toutes ces actions ont été renforcées pendant la crise.
- **En réponse à la crise du COVID-19**, des lignes téléphoniques dont 6 numéros en 3 langues (arabe, français et anglais) pour la protection ont rapidement été mises en place et permis de répondre à près de 1800 requêtes de la part des réfugiés et demandeurs d'asile depuis le 19 mars (une

ligne étant dédiée spécifiquement aux femmes). Deux numéros supplémentaires sont dédiés aux procédures d'enregistrement et de détermination de statut de réfugié et ont permis de répondre à près de 400 requêtes liées à ces questions. Enfin un numéro additionnel est dédié aux urgences (arrestations, suivi de l'accès aux autorisations de déplacement, etc.).

Assistance financière pour les personnes vulnérables

- Le HCR contribue aux coûts de logement et de nourriture des réfugiés les plus vulnérables (femmes seules, enfants non accompagnés, victimes de violence basée sur le genre et personnes ayant des besoins médicaux) à travers une assistance financière, sur la base d'évaluations conduites avec la FOO. De janvier à mars, 780 familles ont été assistées chaque mois.
- En réponse aux nombreux témoignages de grande précarité liée à la crise du COVID-19, le HCR a réaménagé de façon temporaire et à titre exceptionnel le programme d'assistance financière. Les réfugiés bénéficiant de l'assistance financière pour les cas vulnérables (selon les besoins spécifiques identifiés par le HCR et la Fondation Orient Occident - FOO) ont reçu en avril le paiement combiné des aides pour les mois d'avril et de mai (2 mois).
- A titre exceptionnel et dans un esprit de solidarité, chaque réfugié enregistré par le HCR a bénéficié d'une assistance financière au mois d'avril et de mai. **Plus de 3.000 familles ont ainsi bénéficié d'une assistance financière chaque mois.** Pour permettre la mise en place de ces mesures urgentes, le HCR a dû réorganiser l'utilisation de ses ressources et rediriger les assistances destinées à l'éducation et l'accompagnement professionnel des mois d'avril et de mai au financement de ce geste de solidarité.

Education

- Grâce à son programme d'aide à l'éducation, et en collaboration avec son partenaire de mise en œuvre la Fondation Orient-Occident (FOO), **90% des enfants réfugiés sont scolarisés en primaire en 2020.** Les taux de réussite sont de 90% en primaire et de 90% au collège.
- Assurer une scolarisation équitable d'un point de vue genre reste une des priorités du HCR. **Ainsi, 48% des enfants scolarisés au Maroc sont des filles.**
- Suite à la crise du COVID-19, les cours ont été suspendus dès le lundi 16 mars, jusqu'à la prochaine saison académique en septembre, dans l'ensemble des crèches, des établissements d'enseignement et de formation professionnelle et des universités publiques et privées. Comme alternative, le Ministère de l'Education Nationale (NEM) a mis en place toute une série d'outils pour assurer l'enseignement à distance. **73% des enfants scolarisés suivent actuellement des cours à distance.**
- De janvier à mars, 1109 familles ont reçu mensuellement une assistance financière pour soutenir l'éducation de leurs enfants au niveau primaire, secondaire et tertiaire. De plus, **74 réfugiés bénéficient de la bourse du programme DAFI au Maroc.**

Santé

- Les consultations médicales primaires sont gratuites au Maroc pour les réfugiés. A travers son partenaire, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), le HCR facilite le référencement des réfugiés vers les centres publics de santé primaire, dont les services sont gratuits. En attendant l'extension prévue aux réfugiés du système national d'assurance médicale pour les nationaux défavorisés, le HCR prend en charge le remboursement des médicaments ainsi que le coût des tests de laboratoire et des traitements médicaux spécialisés.
- Entre janvier et mars 2020, le programme de santé a **assisté 2209 réfugiés.** Durant la crise du COVID-19, le HCR et son partenaire médical, l'Association Marocaine du Planning Familial (AMPF),

se sont adaptés pour assurer la continuité du programme médical pour les réfugiés. Les réfugiés souffrant de maladies chroniques ont été approvisionnés en médicaments dans les centres de l'AMPF ou directement à leur domicile. **550 consultations médicales à distance ou dans les centres de l'AMPF ont été réalisées pendant cette période** ainsi que **242 consultations psychologiques à distance**.

- Le 20 mai 2020, le HCR et le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) ont signé une **convention-cadre de partenariat** pour faciliter l'accès aux soins de santé spécialisés et à la santé mentale pour les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc.

Autonomisation et insertion professionnelle

- Par le biais de l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), le HCR soutient l'accès aux formations professionnelles pour les réfugiés et la création d'activités génératrices de revenus à travers des microfinancements. En 2020, la création de micro-entreprises au profit des réfugiés se poursuit avec l'implication de deux partenaires étatiques, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétence (ANAPEC) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO).
- En 2020, 127 réfugiés ont été accueillis pour des sessions d'orientation et de conseil. **8 micro-projets au profit de 8 réfugiés dont une SARL ont été créés** sur tout le territoire pour faciliter l'insertion socio-professionnelle et **2 coopératives** ont été suivies au profit de **13 réfugiés**. **Au total, 801 microprojets ont été créés depuis 2007**. Par ailleurs, **104 réfugiés sont inscrits dans des cycles de formation professionnelle** pour l'année 2019-2020.
- **Secteur privé** : Depuis 2017, **166 réfugiés ont été intégrés dans des entreprises avec l'aide du HCR et de l'AMAPPE** à travers le pays. En 2020, 9 nouvelles entreprises ont recruté un ou plusieurs réfugiés, soit un total de 48 entreprises différentes depuis le début du programme employabilité. **Certaines activités ont été impactées par la crise du COVID-19**.

Renforcement des capacités et plaidoyer

- Le renforcement de capacités constitue un élément clé de la stratégie du HCR afin d'accompagner les autorités marocaines et la société civile vers la mise en place d'un système d'asile juste et efficace. Le HCR organise régulièrement des ateliers sur la protection des réfugiés dans un contexte de flux migratoires mixtes et collabore avec le CNDH pour renforcer les capacités de la société civile sur les questions d'asile. **Plusieurs formations ont été organisées par le HCR** dans diverses localités du Royaume au bénéfice de juges (Institut supérieur de la magistrature), avocats, cliniques juridiques et étudiants universitaires, la gendarmerie, la police ainsi qu'aux associations de la société civile et Groupes de Travail Protection à Tanger, Oujda et Casablanca.

Solutions durables

- Le HCR conduit un programme de réinstallation pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection. En 2019, 102 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers (Canada, Etats-Unis, Suède et France). Dû à la situation liée au COVID-19 et à la fermeture des frontières, 11 réfugiés ont été réinstallés aux Etats-Unis au début de l'année 2020.

Donateurs

Le HCR exprime sa reconnaissance pour les généreuses contributions reçues en 2020 par l'Union Européenne, la Suisse, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, Monaco, le Fond des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, l'Allemagne et la France.

Ainsi qu'aux pays donateurs ayant contribué aux opérations du HCR globalement :

Suède | Pays-Bas | Norvège | Danemark | Royaume-Uni | Allemagne | Donateurs privés Espagne | Suisse | Donateurs privés Corée du Sud | Canada | Etats-Unis | Finlande | Irlande | Donateurs privés Australie | Donateurs privés Allemagne | Donateurs privés Japon

CONTACTS

Maxence Hayek, Chargé des Relations Extérieures

hayekm@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 661 95 85 63

Sarah Mokadader, Chargée de communication et d'information publique

mokadade@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 659 74 07 20

LINKS

[UNHCR Morocco](#) – [Facebook](#) – [Twitter](#)– [Instagram](#)– [YouTube](#)